



Affichée le 2 juillet 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

## Conseil de Communauté de communes

### Extrait du registre des délibérations Séance du 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 27  
Pouvoirs : 11  
Votants : 38

Date de convocation : 17 juin 2024  
Date d'affichage : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### **Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

#### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Madame BOURLON Chantal à Madame BARNET Suzanne  
Madame CADART Anne-Marie à Monsieur ONETO Jean-François  
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick  
Monsieur BENSAL Malek à Monsieur BARIANT Jean-Pierre  
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence  
Monsieur GREEN Alain à Madame LONY Eva  
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani  
Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle  
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**DÉLIBÉRATION N°025/2024**

**OBJET : DÉBAT SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAE<sub>nR</sub>)**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur de Monsieur Laurent Gautier, vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale, relatif au débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE<sub>nR</sub>) ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'énergie ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite Loi APER, et particulièrement son article 15 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°044/2019 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 engageant la communauté de communes dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial ;

**Considérant** que la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques ;

**Considérant** que la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques est fixée à 33 % d'ici 2030 au niveau national ;

**Considérant** que la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables est pilotée par les communes sur leur territoire ;

**Considérant** que les zones concernent l'ensemble des énergies renouvelables (photovoltaïque, réseau de chaleur, etc.) en fonction du potentiel du territoire ;

**Considérant** que dans les zones définies, les délais d'instruction des projets seront raccourcis et ouvriront à des dispositifs financiers préférentiels (modalités non fixées) ;

**Considérant** que les zones définies ne sont pas exclusives permettant ainsi la réalisation de projet hors de leurs limites ;

**Considérant** qu'en l'absence de zones d'accélération sur une commune les démarches seront complexifiées par la création d'un comité de projet, à réunir deux fois au frais du demandeur ;

**Considérant** les projets présentés par les communes de Lésigny et Tournan-en-Brie ;

**Considérant** la position de la commune d'Ozoir-la-Ferrière qui ne souhaite pas s'inscrire dans la démarche à l'heure du débat ;

**Considérant** que la commune de Férolles-Attilly conduit une réflexion à long terme ;

**Considérant** l'obligation de la réalisation d'un débat au sein du Conseil communautaire basé sur les zones définies par les communes et transmises à l'EPCI pour avis ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **Prend acte de la tenue du débat relatif aux zones d'accélération des énergies renouvelables, sur la base des documents communiqués par les communes concernées, joints à la présente délibération ;**
- **Prend acte qu'à l'heure de la tenue du débat, les communes de Lésigny, Tournan-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière et Férolles-Attilly ont fait part de leur position à ce sujet ;**
- **Demande aux communes de faire remonter leurs zones d'accélération définies et approuvées en conseil municipal au référent préfectoral, ainsi qu'à la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes formalités relatives à cette procédure d'identification des ZAEnR, dans le cadre du périmètre requis par les services de l'État.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 25 juin 2024**

**Le Président,  
Jean-François Oneto,**



**La secrétaire de séance,  
Christine Fleck,**

